

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

MOT DU PRÉSIDENT

En l'an 2000...

Il n'y a pas si longtemps, « l'an 2000 » représentait la frontière d'un futur quasi absolu, avec ses voitures atomiques, ses repas en pilules, ses robots, ses voyages intergalactiques. C'était la *téléportation* à la Star Trek devenue réalité, c'était la colonisation de l'espace, c'était l'immortalité à portée de main.

Mais soudain, les prophètes de malheur se sont levés. Ce serait la fin du monde selon Nostradamus, tous les ordinateurs allaient devenir fous et s'arrêter pile, incapables d'interpréter les zéros de l'an 2000, les avions en vol à ce moment-là s'écraseraient, la mise à feu inopinée de dizaines d'ogives nucléaires était à peu près certaine, la guerre, la famine et la désolation nous attendaient...

... s'assurer que nous tous, auteurs, continuerons d'être associés à la vie économique de nos œuvres...

Et puis, la date fatidique est arrivée et l'humanité a basculé dans le nouveau millénaire sans que rien de très spécial se produise. Enfin, humanité est un bien grand mot, parce que bon nombre de gens, dont les Chinois et les Juifs pour ne nommer que ceux-là, n'utilisent pas le calendrier grégorien. Sans compter que chez nous, la polémique entourant le moment exact de l'arrivée du deuxième millénaire a fait les délices des intellectuels de salon : était-ce le 1^{er} janvier 2000 ou 2001 ? Si un enfant fête ses dix ans à la fin de sa dixième année d'existence, donc au début de sa onzième, n'en

est-il pas de même pour un millénaire, qui ne se termine qu'à la fin de sa millième année, donc au début de sa mille et unième ? Oh là là, Bobinette ! Aurions-nous fêté le millénaire un an trop tôt ?

Nouveau millénaire ou non, le passage à l'an 2000 a quand même entraîné son lot de changements. Nous avons dû biffer la mention 19. sur nos chèques, arrêter de parler du XIX^e siècle comme du siècle dernier, s'habituer à prononcer *dix-neuf cents* plutôt que *mille neuf cents* puisque la règle veut que seul le siècle dans lequel on vit se prononce en millier...

Ainsi, notre entrée dans le nouveau millénaire n'aurait rien changé ? Pas tout à fait... Dans le fatras des prédictions toutes plus utopistes les unes que les autres, l'une d'entre elles se réalise à la vitesse grand V : le raz-de-marée informatique. Cellulaires, Web, DVD, MP3, iPod, Mac Os X, Blackberry, et j'en passe... L'Internet est déjà devenu aussi incontournable que le beurre sur le blé d'Inde !

Le phénomène est tellement subit que ça nous occasionne en tant qu'auteurs quelques interrogations. Avec la diffusion de nos œuvres sur Internet, comment protéger nos droits ? Quel genre de conventions signer ? Comment, et par qui, se faire payer ? Et que faire lorsque l'Internet, de simple courroie de transmission qu'il est, se transformera en producteur de contenu ? Quelles seront les nouvelles règles du jeu ?

Dans ce dossier Internet, la SARTEC avance donc avec prudence, en négociant par exemple des ententes à court terme qui



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

ne sont pas reconduites automatiquement. Nous demeurons aux aguets, en assistant à des colloques et des rencontres sur le sujet pour voir d'où vient le vent. Nous gardons le contact avec l'industrie et les décideurs gouvernementaux. La vigilance est de mise parce que personne ne sait trop jusqu'où nous mènera cette révolution dans la communication. Nous devons donc nous adapter. C'est ce que fait la SARTEC, tout en gardant le cap sur l'essentiel : défendre et protéger le droit moral et le droit d'auteur de chacun et s'assurer que nous tous, auteurs, continuerons d'être associés à la vie économique de nos œuvres... an 2000 ou pas. ■■

MARC GRÉGOIRE

[SOMMAIRE]

2 Vie associative

LES RÊVERIES D'UNE RETRAITÉE DE LA SARTEC

3 La rentrée

DES NOUVELLES

5 Le dossier Robinson

6 Renouvellement de Canal D et Séries+

FORMATION

7 Auteur et récit interactif

8 Une boîte d'outils pour le scénario

9 Formation continue 2005-2006

BRÈVES

4 Cours écrire ton court !

4 9^e Festival International des scénaristes

LA CONVENTION... AU JOUR LE JOUR

10 Respecter les délais

Pour ne pas perdre ses droits

11 État des négociations

12 Avec qui signer un contrat SARTEC ?

Samedi 26 novembre 2005
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE de la SARTEC

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 26 novembre prochain à 14 h à l'hôtel Hyatt Regency du Complexe Desjardins. La journée débutera par un atelier et sera suivie d'un déjeuner vers 12 h 30. Le programme de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront sous peu. **Soyez des nôtres !**

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
 Montréal, (Québec)
 H2L 2Y6
 Téléphone : (514) 526-9196
 Télécopieur : (514) 526-4124
 information@sartec.qc.ca
 www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENT
Marc Grégoire
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIÈRE
Sylvie Lussier
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Marie Cadieux
Robert Marinier, délégué des régions
Marc Roberge
Marc Robitaille

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Dandurand
- CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Mélissa Dussault
- SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Odette Larin
- ADMINISTRATRICE
Diane Archambault
- ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Micheline Giroux
- COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Mireille Lagacé
- RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE
M.-Josée Morin

IMPRESSION
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Louise Archambault (scénario et réalisation), *Familia*,

- CitiTV Award du Meilleur premier long métrage canadien, Festival international du film francophone de Namur ;

Marcel Beaulieu (scénario) et **Francis Leclerc** (scénario et réalisation), *Mémoires affectives*,

- Bayard d'Or du Meilleur scénario, Festival international du film francophone de Namur ;

François Boulay (collaboration au scénario) et **Jean-Marc Vallée** (scénario et réalisation), *C.R.A.Z.Y.*

- Meilleur film canadien, Atlantic Film Festival ;
- Meilleur film canadien de la Ville de Toronto, Festival international du film de Toronto ;

Denis Côté (scénario et réalisation), *Les états nordiques*,

- Léopard d'or, Festival international du film de Locarno (Suisse) ;

Bernard Émond (scénario et réalisation), *La neuvaine*,

- Prix œcuménique et Environnement et qualité de vie, Festival international du film de Locarno (Suisse) ;
- La Vague du meilleur long métrage canadien, Festival international francophone (Acadie) ;

Simon-Olivier Fecteau (scénario et réalisation), *Les derniers jours*,

- Prix de la relève québécoise et Prix du public, Festival Images en Vues ;
- Prix du public, Festival Off-Courts Trouville (France) ;

Luc Picard (scénario et réalisation), *L'audition*,
 - Iris d'or de Montréal et Prix Vidéotron /
 Meilleur film canadien (prix du public),
 Festival international de films de Montréal.

À AU REVOIR!

C'est avec regret que la SARTEC a appris le décès de Jean-Pierre Desaulniers et Pierrette Beaudoin. Ils ont déjà été membres de la SARTEC et ont siégé au sein de son Conseil d'administration.

Mémoire

**L'AVENIR DE
 NOTRE CINÉMA**

À la suite du dépôt du Rapport intérimaire du Comité permanent du patrimoine canadien sur l'industrie canadienne de la cinématographie, la SARTEC a présenté ses commentaires au Comité permanent en septembre dernier. Vous pouvez consulter la réponse de la SARTEC dans notre site Internet à l'adresse suivante : sartec.qc.ca/commu.htm

AVIS AUX AUTEURS

Programme d'aide à la scénarisation – SODEC

Compte tenu du volume de demandes déposées depuis le 1^{er} avril 2005 dans les volets 1, 2.1 et 2.2 du Programme d'aide à la scénarisation, la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle de la SODEC a fermé l'accès au programme pour l'exercice 2005-2006.

Le calendrier des dates de dépôt pour l'exercice 2006-2007 sera annoncé en novembre prochain.



La rentrée

PAR FRANCINE TOUGAS

Jérémy a eu 5 ans au début de l'été. Il a donc, fin août, fait son entrée à l'école, en maternelle.

« Quoi ? Jérémy à l'école ? Déjà ?! », vous entendez-vous exclamer du confort de votre foyer où vous lisez religieusement votre InfoSartec. Eh bien oui, le mignon a fait le grand pas et je ne veux pas entendre un mot sur le fait que la maternelle c'est pas *vraiment l'école*, et bla bla bla.

Distinction rhétorique et oiseuse ! Que mon trésor apprenne à lire et à compter ou à dessiner des bonhommes avec la tête, les bras, les corps et les jambes aux bons endroits, peu importe. En mettant le pied à l'école, il a fait le premier pas dans un monde où la parole de la maîtresse ou d'un voisin de pupitre a autant, sinon plus, de valeur que celle de ses parents ou de moi. Un monde dans lequel, déjà, il s'enfuit... Oh ! je ne m'en plains pas ; c'est inéluctable, autant que le fruit mûr qui tombe de l'arbre. Et puis, je suis habituée... Par deux fois, déjà, des petites pommes encore sûrettes sont tombées de mes bras...

La retraitée a pas filé.

Je ne me plains pas, mais, quand même, ça marque. Avoir un petit-fils, ok, mais un petit-fils qui va à l'école... Ayoye. Déjà, il a changé, déjà, il est pénétré de son nouveau statut. Au soir de sa rentrée, je lui ai téléphoné.

« Bonsoir Jérémy ! Ça va bien ? »

— Ça va bien, grand-maman ! Et toi ? »

Je ne sais pas comment ça « sonne » pour vous, mais ce « Et toi ? » m'a bouleversée, presque jetée à terre, plongée sans appel dans la jeunesse de Jérémy et extirpée du même coup de son enfance. Dans ce « Et toi ? », j'ai

entendu et deviné toutes les années à venir entre lui et moi, toutes les complicités, les tendresses, voire les cachotteries entre ce jeune homme et sa grand-maman.

Oui. Bon. Enfin. Voilà pour Jérémy.

Mais vous devez bien vous demander d'où je sors, et surtout, ce que j'ai fait tout ce temps ?

La retraitée a pas filé.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus, mais à votre avis, de quoi ai-je bien pu souffrir après une rupture mal digérée, la publication d'un premier roman, un dur sevrage de cigarettes et un nouveau métier à apprivoiser (réalisatrice de documentaire) ? Hein ? Tout ce que je peux vous dire, c'est que ça n'était pas un ongle incarné...

Mais ça va mieux, beaucoup mieux, et presque en même temps que Jérémy, j'effectue ma rentrée ; d'abord au travail et ensuite ici, dans les pages de notre cher bulletin.

Cet arrêt forcé m'a toutefois permis de prendre conscience d'un tas de choses, entre autres de l'énergie, la santé, la puissance que demande ce métier. Quand tu n'es même pas capable d'écouter René-Homier Roy, le matin, sans éclater en sanglots en te demandant comme il fait pour se lever aussi tôt... Quand tu dors 10 heures par nuit et fais des siestes de 3 heures dans le jour, quand aller payer tes comptes à la Caisse est une expédition et faire quelques courses pour le souper un exploit, quand l'assurance décide de te couper les prestations et que tu n'as pas la force et la concentration nécessaires pour contester, tu réalises tout ce qu'écrire demande. Les 4 pauvres petites pages à rédiger pour présenter un projet de série à un producteur qui a manifesté son intérêt, tu es incapable de les écrire et, pire, tu ne vois pas le jour où tu en seras capable ! Tout ça pour dire (mais je ne vous apprend rien) que ce métier que nous faisons est un insatiable

La rentrée

consommateur d'énergie. Si tu n'es pas *top shape* (pardonnez-moi l'anglais), oublie ça !

Bref. ('A dit toujours « bref », mais c'est toujours interminable, son affaire !). Tout ça est derrière moi et si je demeure prudente, m'autorise quelques siestes de temps en temps et des journées à ne rien faire quand rien ne me tente, je sais que je suis sortie du trou et que je suis rentrée, enfin, dans mon élément. Je suis rentrée dans mon désir de partager ma vie, de l'exprimer, que ça soit par l'écriture ou par l'image... Et surtout, je suis rentrée dans... Mais voyez plutôt :

Il y a quelques jours, j'ai gardé Jérémy chez lui. Ma fille n'était pas encore partie et parlait au téléphone dans la cuisine. Il faisait très chaud et Jérémy et moi avons décidé d'aller nous asseoir dans l'escalier, dehors. Ma fille a recommencé à fumer dernièrement et son chum fume aussi, mais dehors. Sur le rebord de la fenêtre, des mégots de cigarettes à divers stades de consommation sont étalés dans le cendrier. Les apercevant, je lance à Jérémy, à la blague, me demandant quelle sera sa réaction : « En même temps, je vais en profiter pour fumer une bonne cigarette ! ». Tout de suite il m'a regardé avec de grands yeux et s'est écrié : « Mais non grand-maman ! Tu dois pas ! ». Vous dire tout ce que j'ai eu d'attention, d'inquiétude et d'amour dans ces grands yeux et dans ce « tu dois pas » presque implorant... Je l'ai tout de suite rassuré : « c'est une blague ! », et il a ri. Je l'ai serré contre moi, l'ai chatouillé et pendant qu'il se tortillait comme un ver en rigolant, j'ai laissé couler une larme. Oh ! une toute petite, même pas triste, à peine salée. Juste un témoin de l'émotion enfin retrouvée. Parce que pour ça aussi, le frisson de bonheur, la soudaine mollesse au creux du ventre, les sensations de bien-être, de plaisir, de tendresse, d'amour, pour tout ça, c'est aussi la grande rentrée.

Pis maudit que ça fait du bien !

Bonne rentrée à tous ! ☺

invitation _ invitation _ invitation _ invitation _ invitation _ invitation

La SODEC, en collaboration avec le FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA et la SARTEC, vous invite à la lecture publique des scénarios des finalistes du concours

COURS ÉCRIRE TON COURT

animée par Mathieu Dugal,
lecture d'Emmanuel Bilodeau

à l'Hôtel Godin, 10, rue Sherbrooke Ouest,
le 19 octobre 2005 à 13 h.

Entrée libre.

CHRISTAL FILMS vous convie ensuite à un 5 à 7 pour célébrer la remise des prix suivants :

- **Grand prix**
Un investissement à la production de la SODEC de 55 000 \$
+ une licence de diffusion de TÉLÉ-QUÉBEC
+ de la pellicule KODAK pour valeur de 2 000 \$
+ le Prix de l'écriture cinématographique de 5 000 \$
du CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC.
- **Mention spéciale SARTEC 1000 \$**
Pour le meilleur scénario de langue française
- **Prix coup de cœur du public BÉLANGER SAUVÉ 1 000 \$**

Les finalistes sont...

Les scénaristes et projets retenus par le comité de présélection, composé de Michelle Allen (SARTEC), de Victor Harrouch (Télé-Québec) et de Adrian Wills (cinéaste), sont :

- **Evie Farmer** — *Prodigal Sons*, sera jumelée avec Peter Haynes
- **Julien Grégoire** — *Un souper de famille*, sera jumelé avec Lucie Godbout
- **Étienne Langlois** — *Nelly et Lio dans « Délire de fuite »*, sera jumelé avec Jean-Sébastien Lord
- **Mylène Lauzon** — *Quand même le diable ne sait plus dire non*, sera jumelée avec Marie Décary
- **Faisal Lutchmedial** — *Useless Thing*, sera jumelé avec Tim Southam
- **Jean-François Nadeau** — *Jour cocon*, sera jumelé avec Marc Robitaille
- **Aurielle Tchetchenigbo** — *Si de la main droite tu fouettes l'enfant*, sera jumelée avec Jacques Marcotte

9^e Festival International des Scénaristes, Bourges du 5 au 9 avril 2006

APPEL DE CANDIDATURE

Le Forum européen des auteurs de fiction, le Forum européen des auteurs de documentaire et le marathon du court métrage sont là pour vous !!!

Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet: www.scenario-mag.com

Date limite de dépôt le 15 novembre 2005

Scénario au long court : tél. : 01 44 84 38 11 / @ : festivalscenaristes@free.fr

LE DOSSIER ROBINSON

L'affaire Robinson contre Cinar et al. en est à la dernière étape avant procès, laquelle consiste au dépôt de toutes les pièces de la demande ainsi que de la liste des témoins. Cette étape a été franchie le 15 septembre dernier. Les défendeurs ont désormais soixante jours à compter de cette date pour déposer tout ce qui sera utile à leur défense. À la mi-décembre, il y aura une conférence préparatoire en vue de déterminer la durée approximative du procès et une date sera ensuite fixée par la Cour pour le début des audiences.

Il aura fallu plus de dix ans pour en arriver là. C'est en effet en septembre 1995 que Claude Robinson voit à la télévision un plagiat de son œuvre produit par Cinar, dont il avait requis les services plusieurs années auparavant pour faire la pré-vente à des diffuseurs américains de la série qu'il avait conçue. Après avoir expédié en vain deux mises en demeure et porté plainte à la GRC pour violation de droit d'auteur, il dépose en juillet 1996 une poursuite contre Cinar, et contre les coproducteurs de la série soit France Animation, Ravensburger Film et BBC Worldwide Television.

Suivront une incroyable série de rebondissements découlant en bonne partie de la découverte par Claude Robinson du stratagème des prête-noms et dont la divulgation allait être au cœur de la saga Cinar. Rappelons quelques faits saillants :

- Les révélations sur l'usage de prête-noms pour l'obtention illicite de crédits d'impôt (1999)
- Les révélations sur un transfert de 122 millions aux Bahamas (2000)
- Les divulgations sur les redevances SACD perçues par Érica Alexandre
- La suspension des activités de Cinar à la Bourse
- Le congédiement des dirigeants Charest et Weinberg
- La mise à l'amende des dirigeants (2 millions de dollars) par la Commission des valeurs mobilières (2002)
- La vente de Cinar (2003)
- La saisie des biens de Ronald Weinberg (mai 2005)

À la plainte déposée au criminel et à la poursuite au Civil de Claude Robinson s'ajouteront nombre d'autres recours intentés par les actionnaires, le Revenu, les auteurs anglophones des séries en cause, etc. pour récupérer les sommes perdues.

Mais revenons à cette poursuite au Civil pour laquelle Claude Robinson a d'ailleurs reçu l'appui de la SARTEC qui, en 2001, a créé un Fonds spécial pour sa défense auquel ont

contribué nombre de nos membres et plusieurs associations du secteur. Depuis 1996, Claude Robinson a dû passer au travers de multiples procédures.

- En 1996, les coproducteurs ont nié à Claude Robinson le droit de poursuivre des compagnies étrangères au Québec. Déboutée en Cour supérieure en février 1997, elles ont porté le jugement en appel où la première décision a été confirmée.
- En 1998, les défendeurs, qui voulaient forcer Claude Robinson à choisir entre les dommages ou les profits, prétextant qu'il n'a pas droit au cumul des deux, ont encore été déboutés.
- En 2001, une requête visant à faire déclarer confidentiels les documents et les informations obtenus lors des interrogatoires afin d'empêcher Claude Robinson de les utiliser pour enquêter a été accueillie en première instance, mais partiellement renversée en appel.

Tout au long de ces années, de nombreuses objections soulevées par les défendeurs lors des quelque 25 interrogatoires menés par les avocats de Claude Robinson auprès de, entre autres, feu Micheline Charest, Ronald A. Weinberg, Hélène Charest, etc. ont aussi dû être tranchées par la Cour. Pour la seule année 2005, Claude Robinson a ainsi dû faire face à trois nouvelles procédures.

- Claude Robinson a dû batailler ferme pour avoir accès à la transcription d'importants interrogatoires de deux ex-avocates internes de Cinar, qui ont eu lieu dans le cadre de l'enquête de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec. Même si les défendeurs alléguaient que les informations contenues dans ces déclarations pouvaient éventuellement leur nuire, la Cour lui en donna accès à la presque totalité des documents.
- Alléguant que la santé de Christophe Izard (celui qu'elle prétend être l'auteur de la série) était mauvaise, la défense a demandé à ce qu'il soit interrogé avant procès par vidéo-conférence, à partir de Paris, sans la présence du juge et du public. Une lettre de médecin attestait que la condition cardiaque de Christophe Izard était dégénérative, une autre mentionnait un important problème d'arthrose aux hanches. À l'audience, le procureur de Claude Robinson a déposé des photographies récentes montrant nul autre que Christophe Izard exécutant des



Claude Robinson



LE DOSSIER ROBINSON...

pas de danse à l'occasion d'une importante cérémonie chez un diffuseur français. Le juge a décidé que Izard devrait comparaître.

- Enfin, tout récemment, les défenseurs Ronald A. Weinberg ainsi que la succession de Micheline Charest ont demandé une substitution de procureurs pour être désormais représentés par le même avocat que Cinar. Le Juge a accepté tout en informant Cinar par la même occasion que, ne reprochant pas à ces anciens administrateurs les gestes qu'ils ont posés dans le présent litige, elle ne pourra se désister de ses responsabilités advenant un jugement en faveur des demandeurs.

Cette dernière substitution d'avocats s'ajoutait à toutes les précédentes. Ainsi, au début des procédures, le cabinet Smart& Biggar agissait pour Cinar, le cabinet Langlois Robert, pour France Animation, celui de Léger Robic pour BBC et Ravensburger, et le cabinet Fasken Martineau se pointa

Claude Robinson a... depuis 10 ans, fortement étayé sa preuve qui s'appuie désormais sur des milliers de documents, plus de cent heures d'interrogatoire, des témoignages d'experts, etc.

brièvement dans le dossier. En 1997, le cabinet Bélanger Sauvé remplaça Léger Robic, puis laissa par la suite sa place au cabinet Fasken Martineau. Après le déclenchement du scandale des prête-noms en octobre 1999, la chaise musicale recommença. Heenan Blaikie vint représenter Cinar et ses dirigeants, puis, peu après Lavery de Billy prit la relève pour représenter feu

Micheline Charest et Ronald A. Weinberg. Sans compter les avocats qui sont restés au dossier, mais qui ont changé de cabinet. De quoi en perdre son latin.

Claude Robinson a franchi toutes ces étapes et a aussi, depuis 10 ans, fortement étayé sa preuve qui s'appuie désormais sur des milliers de documents, plus de cent heures d'interrogatoire, des témoignages d'experts, etc.

Pendant ce temps, du côté de Cinar, il semble que rien n'ait véritablement bougé. Ainsi, la défense aurait laissé savoir, lors d'une récente audience, qu'elle ne modifierait pas sa déclaration initiale déposée en décembre 1997. De ce fait, la défense allègue toujours que Cinar, feu Micheline Charest et Ronald A. Weinberg sont reconnus pour leur excellente réputation acquise tout au long des années et que les demandeurs sont de mauvaise foi. De plus, la défense maintient que ni feu Micheline Charest, ni Ronald A. Weinberg n'ont eu à voir quoi que ce soit au contenu de la série Robinson Sucroë.

Le procès devrait bientôt commencer. Enfin... Claude Robinson attend depuis 10 ans pour obtenir justice. Et toute une communauté de créateurs avec lui. []

CANAL D SÉRIES +

RENOUVELLEMENT DE CANAL D ET SÉRIES+

En avril dernier, la SARTEC a fait parvenir ses commentaires au CRTC dans le cadre du renouvellement des licences de Canal D, Séries+, Historia et Ztélé (voir l'Info-SARTEC de juillet 2005) pour suggérer, entre autres, soit une augmentation du contenu canadien, soit une hausse des dépenses pour l'acquisition d'émissions originales. Outre la SARTEC, rares furent les autres associations à intervenir (pour Canal D, l'APFTQ et l'Association canadienne des radiodiffuseurs et, pour Séries+, l'UDA et l'APFTQ).

Si dans la plupart des cas, les licences ont été renouvelées sans changement majeur, il faut noter que le CRTC a établi comme condition de licence que Séries+ augmente son contenu canadien de 25 à 30 %. Ce canal a d'ailleurs pris l'engagement de dépenser 7 millions de dollars en 7 ans à l'acquisition d'émissions dramatiques originales canadiennes de langue française

Quant à Canal D, qui consacrait 40 % de ses revenus bruts à l'acquisition d'émissions canadiennes ou à des investissements, le CRTC l'a fait passer à 45 %.

Autre nouvelle intéressante, cette fois en doublage (secteur où la SARTEC a récemment demandé la reconnaissance pour les traducteurs-adaptateurs), puisque le CRTC s'attend à ce que Canal D « s'engage à faire doubler en français au Canada toutes les émissions étrangères dont elle assume directement les coûts du doublage ». Pour Séries+, le CRTC exige, par condition de licence, que 3,5 millions de dollars soient consacrés au doublage en français d'émission étrangères de sources autres qu'américaine et s'attend aussi à ce que toute les émissions étrangères dont Séries+ assume les coûts de doublage soient doublées en français ici. []

AUTEUR ET RÉCIT INTERACTIF

PAR JEAN HAMEL

Directeur des communications, INIS



Jérémie Bernard, Laurence Ardouin, Éric Chartrand.

On définit généralement le récit comme l'expression orale ou écrite d'une suite d'événements ou de faits se succédant dans un ordre déterminé visant à captiver et maintenir l'attention et l'intérêt du public ou du lecteur. C'est un fait que depuis la nuit des temps, on raconte les histoires de façon linéaire. Jusqu'à tout récemment, il était donc naturel pour les auteurs d'aborder l'écriture de cette façon, chacun faisant à l'occasion usage d'artifices stylistiques pour briser la ligne chronologique.

Depuis une trentaine d'années toutefois, l'arrivée et l'implantation généralisée des produits technologiques interactifs comme le jeu électronique, le cd-rom et Internet ont radicalement modifié la manière de concevoir un récit. Dorénavant, les auteurs et scénaristes qui souhaitent faire usage de ces plates-formes doivent tenir compte de la capacité de l'utilisateur de déterminer lui-même le parcours de l'histoire qu'on lui propose, ce qui accroît inévitablement le nombre d'événements possibles.

Depuis une trentaine d'années toutefois, l'arrivée et l'implantation généralisée des produits technologiques interactifs comme le jeu électronique, le cd-rom et Internet ont radicalement modifié la manière de concevoir un récit.

Cette nouvelle réalité, qui a priori peut paraître comme une ouverture vers le chaos et un abandon de la responsabilité de l'auteur dans la construction d'un récit, rendent plutôt indispensable la présence de professionnels

qualifiés capables de prendre en charge la conception, la scénarisation et l'organisation du contenu des projets interactifs. Un exercice qui n'est pas aussi éloigné qu'on peut le croire de l'écriture linéaire traditionnelle. C'est ce que sont venus expliquer trois professionnels réputés pour leur talent de concepteurs et de scénaristes multimédia, le 14 septembre dernier à l'occasion d'un petit déjeuner-causerie proposé par l'INIS en collaboration avec la SARTEC.

Jérémie Bernard d'Emerging Playgrounds (entreprise spécialisée dans la création, la production et la gestion d'applications de divertissement en ligne pour les 8-16 ans) a fait valoir que la conception interactive commande la même créativité et les mêmes exigences que les autres modes d'expression en termes de courbe dramatique et de rebondissements. L'interactivité consistant à donner à l'utilisateur l'illusion qu'il est le créateur de cette courbe et des événements qu'elle provoque. Sa démonstration, à partir de l'exemple du jeu d'arcade PacMan, était on ne peut plus éloquente : un personnage auquel on s'identifie, un objectif à atteindre pour progresser, des embûches à l'accomplissement de cet objectif, des revirements de situation et des récompenses qui augmentent selon la qualité de notre accomplissement. Reflet des limites technologiques du début des années 80, la simplicité de la trame du jeu PacMan, créée selon une approche « noedale » (une ligne principale à laquelle se greffe une série d'événements indépendants les uns des autres), a néanmoins été imaginée dans ses moindres détails. Aujourd'hui, les possibilités sont évidemment

AUTEUR ET RÉCIT INTERACTIF

beaucoup plus grandes et les concepteurs peuvent envisager le déroulement d'un parcours d'une manière complètement ouverte. Le début, les développements et la conclusion d'un parcours pouvant s'influencer mutuellement.

S'appuyant sur les textes *Dubliners* de James Joyce et *L'Homme sans qualités* de Robert Musil, Éric Chartrand, Lead designer au bureau montréalais du géant Electronic Arts, a insisté sur l'importance du défi à relever quand on doit élaborer une histoire qui servira de trame narrative à un jeu tout en construisant un jeu qui racontera cette histoire de manière intéressante. Retraçant sommairement les grandes étapes dans l'évolution des jeux électroniques, il a souligné que le plus grand acquis des dernières années réside dans la qualité et la subtilité des émotions communiquées aux usagers de produits interactifs. C'est pourquoi l'industrie cherche de plus en plus des écrivains et des scénaristes issus du cinéma ou de la littérature. Des gens capables d'imaginer des situations susceptibles de générer cette diversité d'émotions.

Finalement, Laurence Ardouin, scénariste multi-média spécialisée dans le domaine ludo-éducatif, a expliqué l'importance de traduire en expérience interactive originale, fonctionnelle et agréable un contenu (quel qu'il soit) pouvant être diffusé sur des plates-formes aussi variées que l'ordinateur, la console de jeu, la télévision numérique ou le téléphone portable. En donnant pour exemple les différents projets sur lesquels elle a collaboré (*Les Quêtes de Sagwa*, *11 Somerset*, *Doodlebops*), elle a démontré que le domaine de l'interactivité exige une grande capacité à concevoir des univers dans lesquels l'utilisateur peut interagir librement tout en observant les résultats de ses actions.

Véronique Marino, directrice du programme Médias interactifs de l'INIS a aussi profité de l'occasion pour présenter les objectifs du programme de formation professionnelle aux métiers de concepteur-scénariste et de réalisateur-chargé de projet qui sont axés sur le développement des compétences et la collaboration plutôt que sur le savoir-faire technologique. Compte tenu de la place de plus en plus grande des médias interactifs dans l'univers de la communication, il s'agit certainement d'une opportunité intéressante à saisir pour les auteurs qui ont jusqu'à présent expérimenté surtout l'écriture linéaire.

www.inis.qc.ca

UNE BOÎTE D'OUTILS POUR LE SCÉNARIO STAGE EN SCÉNARISATION AVEC FERNAND DANSEREAU

L'inspiration tout comme la passion de dire, de faire voir, de raconter ne s'enseigne pas. On peut cependant partager des outils quand il s'agit de structurer un discours dramatique ou documentaire. Fernand Dansereau ouvrira son coffre à outils pour ceux et celles que la chose pourrait intéresser lors d'un stage en scénarisation organisé conjointement par la SARTEC et l'ARRQ, la fin de semaine du vendredi 28 octobre de 19 h 30 à 22 h, samedi 29, dimanche 30 octobre prochain de 9 h 30 à 16 h.

Le stage proposera l'échange de techniques, surtout celles qui visent à organiser le discours cinématographique et/ou télévisuel. Il est ouvert également aux scénaristes et réalisateurs membres de l'une ou l'autre des deux associations professionnelles. Le nombre des participants est limité à 12, soit 6 membres de la SARTEC et 6 membres de l'ARRQ.



On peut s'inscrire en téléphonant au secrétariat de l'ARRQ,
au (514) 842-7373.

L'atelier est offert gratuitement, mais il faut prévoir une **participation de 20 \$** pour les repas.

Lieu : Maison de la réalisation, 3480, rue Saint-Denis, Montréal
Heure : vendredi 28 octobre de 19 h 30 à 22 h, samedi 29,
dimanche 30 octobre 9 h 30 à 16 h.

L'inis recrute

】 télévision

date limite d'inscription
mercredi 9 novembre 2005 à 17h
programme 2006
février à juin / 3 000 \$
portes ouvertes :
jeudi 6 octobre à 19 h

】 cinéma 2006

date limite d'inscription
vendredi 28 avril 2006 à 17h
programme 2006
août à décembre / 3 000 \$
portes ouvertes :
jeudi 16 mars 2006 à 19 h

】 médias interactifs

date limite d'inscription
mercredi 9 novembre 2005 à 17h
programme 2006
février à juin / 5 000 \$
portes ouvertes :
mercredi 12 octobre à 19 h

】 long métrage

Écriture de long métrage
Pour obtenir de plus amples
renseignements sur ce nouveau
programme :
ecriture@inis.qc.ca

】 documentaire

Pour obtenir de plus amples
renseignements sur ce nouveau
programme :
documentaire@inis.qc.ca

Pour en savoir plus :

tél. : 514 285-1840 / inis.qc.ca
www.inisrecrute.com

FORMATION CONTINUE 2005-2006

Pour les membres de la SARTEC

SCÉNARISATION TÉLÉ ET L'ÉCRITURE À 4 MAINS

Durée et dates : Un atelier de 14 heures en deux journées de sept heures offert :

- les jeudi et vendredi 10 et 11 novembre 2005.

Lieu : à déterminer, à Montréal.

Coût : 30 \$

Maximum : 20 participants

Contenu de l'atelier : La télévision évolue rapidement. Les chaînes se multiplient, la concurrence est plus forte. La pression s'exerce sur l'auteur, il doit se renouveler, performer. Une façon de répondre à ces exigences et au rythme effréné est de travailler en collaboration, en coécriture. Toutefois, travailler en duo modifie l'approche à l'écriture, implique des ajustements et comporte des incidences légales et contractuelles. En explorant les contraintes et la réalité de l'écriture pour la télévision – et les embûches à éviter dans l'écriture à 4 mains – nos auteurs peuvent être s'offrir des conditions de pratiques qui faciliteraient la création de nouvelles œuvres et tenter de nouvelles collaborations.

L'atelier présentera aussi une analyse des genres de dramatique à la télévision, limites et possibilités du téléroman, de la série légère, de la série lourde, présentation et scénarisation, construction d'un épisode, paramètres de production selon les genres, etc. **L'écriture en duo :** forces, faiblesses, défis, formules, la répartition des tâches, le rythme, l'horaire, l'évolution de la pratique, le perfectionnement individuel, les droits d'un duo et le contrat, trouver sa voie, trouver sa voix, la production en duo, etc.

Formateurs : Anne Boyer et Michel d'Astous ont signé conjointement les téléromans *Jeux de société* et *Sous un ciel variable* et les séries *2 Frères*, *Tabou* et *Nos Étés*. Ils sont les concepteurs de la série *Les grands procès*, les scénaristes de *L'affaire Coffin*, *Le procès Beaudry* et de *L'affaire Delorme*. Ils sont les script-éditeurs et coproducteurs de *Les poupées russes*. Parallèlement à leur travail d'écriture, ils ont fondé leur propre entreprise de production, Duo Productions.

Clientèle et prérequis : Atelier ouvert aux membres SARTEC.

***POUR L'INSCRIPTION À UN ATELIER :** Contactez Sylviane Thibault au 514-723-5978 ou par courriel à : sylviane.thibault@sympatico.ca

Les membres qui avaient manifesté un désir de participer à l'automne dernier seront contactés en priorité.

ÉCRITURE INTERACTIVE – NIVEAU 1

Durée et dates : Un atelier de 45 HEURES en dix blocs de quatre heures et un bloc de cinq heures offert :

- les jeudis 10, 17, 24 novembre,

- 1^{er}, 8, 15 décembre 2005,

- 12, 19, 26 janvier 2006,

- 2 et 9 février

de 18 h à 22 h (plus une heure à ajouter à une journée).

Lieu : Dans les locaux de l'INIS (Institut national de l'image et du son), 301 boulevard de Maisonneuve Est à Montréal (métro Berri-UQAM).

Coût : 135 \$

Maximum : 12 participants

Contenu de l'atelier : Plusieurs domaines de l'écriture interactive sont en développement : les domaines de l'éducation et de la formation en ligne, du ludo-éducatif, de la muséologie, de la vulgarisation scientifique, de la recherche et de l'information, du corporatif et d'autres encore. Ces plateformes interactives doivent être créées à partir de scénarios interactifs. Cet atelier met l'accent sur la pratique de l'écriture interactive dans différents produits et invite les participants à :

- Explorer le marché et à provoquer des contacts avec les intervenants ;
- Approfondir ses connaissances sur le domaine de création choisi ;
- Comprendre les difficultés techniques de la production.

Attention : Prévoir du temps entre chaque cours pour des travaux pratiques.

Formateur : Marc Roberge est diplômé en scénarisation de l'INIS depuis 1999. Il a scénarisé plusieurs courts métrages, des téléseries et des documentaires. Il a également écrit des scénarios interactifs pour le site de vulgarisation scientifique *La mission, une grande aventure scientifique !* produit par l'ONF. Il a enseigné la scénarisation interactive au collège Gerald-Godin et à l'INIS.

Clientèle et prérequis : Atelier ouvert aux membres SARTEC qui utilisent de façon courante l'ordinateur et l'Internet et qui ont consulté une certaine quantité de DVD. Le participant aura préférablement suivi le cours d'initiation à l'écriture interactive, mais cette formation n'est pas un prérequis. Le participant qui n'a pas suivi le cours d'initiation, devra démontrer sa connaissance en informatique. Une sélection des candidats pourra se faire par le formateur.

***POUR L'INSCRIPTION :** Envoyé par courriel votre intérêt en mentionnant vos : nom, numéro de membre SARTEC, adresse, téléphone, à l'adresse suivante : inisperfectionnement@inis.qc.ca

Une représentante de l'INIS communiquera avec vous pour vous informer des places disponibles et des conditions.

Ces ateliers de formation continue sont rendus possibles grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec et du Conseil québécois des ressources humaines en culture.

Respecter les délais Pour ne pas perdre ses droits

Depuis plusieurs années, la SARTEC et l'APFTQ ont eu des interprétations divergentes quant au délai pour déposer un grief. Pour la première fois, une décision formelle a été rendue par un arbitre sur cette question souvent soulevée. En juin dernier, la SARTEC perdait, en effet, en arbitrage un grief à l'encontre de Cirrus Productions Inc. au motif que le grief avait été déposé après les délais prévus par l'entente collective. Celle-ci prévoit, en effet, que le « grief est déposé [...] dans les 45 jours qui suivent l'acte, l'omission ou l'interprétation dont on se plaint ou de la connaissance de ces derniers. »

Or, si la SARTEC a déposé le grief moins de 10 jours après avoir été informée par l'agente de l'auteur du refus du producteur de verser les sommes dues pour la résiliation du contrat, cette dernière avait malheureusement attendu 4 mois pour aviser la SARTEC du problème.

En fait, comme c'est souvent le cas chez les travailleurs autonomes, l'auteure et son agent avaient essayé de régler les choses à l'amiable avec le Producteur avant de demander notre intervention.

La SARTEC a soutenu devant l'arbitre que ce délai de 45 jours n'était qu'indicatif et non impératif et que le seul fait de ne pas respecter ce délai indicatif ne pouvait entraîner une déchéance du droit.

L'arbitre en a jugé autrement. Considérant le délai prescrit, il a rejeté le grief sans même en étudier le fond.

Or, ce que le fond dévoile, c'est que l'auteure avait signé un contrat en bonne et due forme avec Cirrus pour l'écriture d'un épisode d'une série. Elle s'était réservée du temps pour remplir ses engagements et avait même refusé un autre contrat. Qui plus est, elle avait accepté de ne pas recevoir les 5 % de son cachet, pourtant payables à la signature du contrat.

Entre temps, l'auteure, qui avait confié un de ses projets à Cirrus, qui n'avait cependant pas signé de contrat d'option, récupérait ledit projet. Ce qui a, semble-t-il, causé des frictions entre le Producteur et l'auteure.

Quoi qu'il en soit, le Producteur a résilié le premier contrat en refusant de payer l'indemnité pourtant clairement prévue à cet effet dans l'entente collective.

Le dossier apparaissait donc clair et sans équivoque. Mais pour une question de délai, l'auteure a perdu son droit d'être compensée.

La SARTEC n'a pas toujours connaissance des litiges opposant ses membres aux producteurs. Compte tenu de la décision arbitrale, nous demandons donc à tous nos auteurs et leurs agents d'informer désormais la SARTEC le plus rapidement possible lorsqu'un litige les oppose à leur producteur de manière à ce que nous puissions protéger votre droit de recours. Sans nécessairement préjuger que cette décision arbitrale s'appliquera à toutes les situations, mieux vaut en tenir compte. Notez toutefois que cela concerne l'entente SARTEC-APFTQ en télévision et non pas, par exemple, la SRC, TVA ou Télé-Québec. Mais, peu importe sous quelle convention vous travaillez, n'hésitez pas à communiquer avec nous en cas de problème. ¶

NOUVEAUX MEMBRES

Nouveaux membres

DEPUIS NOTRE NUMÉRO (AVRIL 2005), NOUS COMPTONS

LES NOUVEAUX MEMBRES SUIVANTS :

Dominic Anctil	Nicole Filion	Pierre Masse
Jean Beaumont	Manuel Foglia	Stefa Miljevic
Marie-Ève Belleau-Bérubé	Nicolas Fontaine	Dominic Montplaisir
Estelle Bérubé	Denis Fouché	Dominic Morissette
Marc Bellier	Frédéric Gieling	Robert Paquin
Philippe Bertout	Isabelle Girard	Pauline Payette
Manon Bordeleau	Benoît Godbout	Michel Pelletier
Jean-François Boudreault	Claude Godbout	Annie Perrault
Pascal Boutroy	Jean-Claude Godbout	Marc Picard
Renée-Claude Brazeau	Nicolas Handfield	Jean-François Provençal
Daniel Cadieux	Pierre Hébert	Olivier Roberge
Jean-François Chagnon	Patrick Huard	Lyne Robert
Fabien Cloutier	Patrice Hudon	Mylène Roy
Julien Corriveau	Michel Icart	Stéphane E. Roy
Jacques Côté	Alain Jacques	Pierre-Louis Sanschagrin
Pascal Cusson	Paul Labrèche	Richard Z. Sirois
Maryvonne Cyr	Julie Laferrière	Tom Tassel-Boulanger
Sébastien Denault	Johanne Landry	Billy Tellier
Serge Dubé	Jérémie Leblanc	Catherine-Anne Toupin
Marie-Pierre Ducharme	Louise Leroux	Pierre Verge
Gilbert Dumas	Karina Marceau	Denis Villeneuve
Irène Ellenberg	Claude Marcil	Martin-Rodolphe Villeneuve
Ariane Émond	Sonia Marcoux	

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

Plusieurs ententes sont échues et pourtant, peu de choses se passent du côté des négociations. Certes l'été n'est pas une saison propice aux rencontres, mais qu'il s'agisse de la SRC, de l'ONF ou de l'APFTQ, il semble difficile de trouver des dates qui conviennent.

■ APFTQ-TÉLÉVISION

Bien que les négociations avec l'APFTQ pour le renouvellement de l'entente collective en télévision échue le 14 mars 2004 aient commencé dès le 25 novembre 2003, nous n'avons pas encore pu en arriver à une entente. Les parties semblent avoir du mal à se rencontrer et le comité patronal a subi divers changements. Seulement 5 rencontres ont eu lieu en 2005, soit le 23 février, le 24 mars, le 10 mai, le 24 mai et le 18 août. Plusieurs réunions de négociations ont été annulées nous forçant parfois à reprendre les rencontres préparatoires du Comité SARTEC.

Si, à l'exception des propositions tarifaires, la presque totalité des propositions ont été déposées, il faudra sans doute encore une ou deux rencontres pour que les parties finissent de réagir à leurs demandes respectives, lesquelles touchent tant le développement, que l'encadrement des variétés, du documentaire, les licences d'exploitation voire la gestion des griefs.

Deux rencontres sont prévues les 27 septembre et 27 octobre. Nous espérons, par la suite, pouvoir accélérer les discussions de manière à en venir à un règlement.

Notez que depuis l'échéance de l'entente, les grilles tarifaires ont toutefois été majorées de 2 % les 15 mars 2004 et 2005. Le comité de négociation de la SARTEC est constitué de Marc Grégoire, Joanne Arseneau, Annie Piérard, Mélissa Dussault, Valérie Dandurand et Yves Légaré.

■ SRC

L'entente avec Radio-Canada est échue depuis juillet de cette année. Les parties devaient cependant débiter les négociations avant l'échéance. Aux prises avec d'autres négociations, la responsable du dossier à la SRC a demandé de reporter les rencontres en nous donnant toutefois l'assurance que les majorations à la grille tarifaire s'appliqueraient à la date d'échéance de la convention. Le comité SARTEC est formé de Sylvie Lussier, Mathieu Plante, Suzanne Lacoursière et Yves Légaré.

■ ONF

À l'ONF, la négociatrice patronale étant en congé de maladie une bonne partie de l'année, les négociations ont également été reportées et devraient reprendre cet automne.

■ TFO

L'entente avec la Télévision française en Ontario est échue depuis mars 2005 et la SARTEC a fait part de son intention de la renégocier. Les choses devraient se mettre en branle également cet automne.

■ APFC

Les rapports entre l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) et la SARTEC étaient devenus plus difficiles ces derniers mois, l'APFC se montrant sourde aux demandes de la SARTEC pour négocier une entente minimale au profit des auteurs.

Or, fin mai, dernier, l'APFC a pris l'initiative d'inviter des représentants de la SARTEC à une réunion tenue à Montréal. Les deux associations ont ainsi pu clarifier leurs positions respectives et renouer contact en vue d'une normalisation éventuelle de leurs rapports. Plusieurs producteurs, membres de l'APFC, sont cependant déjà signataires d'ententes avec la SARTEC. Nous nous pencherons dans les prochaines semaines sur une stratégie à adopter pour étendre nos ententes. À suivre.

LE CORPORATIF

Si nous avons plusieurs ententes à renégocier, c'est que nous couvrons de plus en plus largement notre secteur. Nous explorons cependant d'autres voies, où les auteurs œuvrent également. À preuve, notre demande de reconnaissance pour représenter les adaptateurs-traducteurs dans le secteur du doublage, mais à preuve aussi les démarches entreprises récemment avec le Regroupement des producteurs multimédia pour le secteur corporatif.

En effet, plusieurs auteurs ont à l'occasion des commandes pour scénariser des productions corporatives et s'informent à la SARTEC de la situation contractuelle. Or, la reconnaissance de la SARTEC englobe déjà ce secteur puisqu'elle touche « tous les auteurs œuvrant en langue française dans le secteur du film » et que la production corporative en fait partie.

Nous avons ces dernières années négocié des ententes avec les principaux producteurs traditionnels (TQS étant le dernier en date) et avons décidé de faire porter nos efforts sur les œuvres dites de commande.

Après avoir analysé les différents types de production, nous avons décidé de prendre contact avec le Regroupement des producteurs multimédia, qui est particulièrement actif dans ce secteur et s'avère le porte-parole principal des producteurs de ce milieu.

Notre président Marc Grégoire et Yves Légaré ont ainsi rencontré, en juillet dernier, Phil Bélec le président du RPM, ainsi que Gilbert Ouellette, le gestionnaire de cette association. Cette première véritable prise de contact entre les deux associations s'est avérée positive et le climat a semblé propice à l'instauration de rapports plus formels.

La SARTEC entend cet automne préparer une première ébauche de propositions qui pourrait servir de base à un encadrement des rapports entre nos auteurs et les producteurs du RPM. □

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA
TÉLÉ-QUÉBEC
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)
OFFICE NATIONAL DU FILM
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.
TVOntario
TV5
TQS-Point final

Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

Producteurs de l'APFTQ

ACPAV
ADJACENT 2 ENTERTAINMENT INC.
AETIOS PRODUCTIONS INC.
ALTAU.TV INC.
AMÉRIMAGE -SPECTRA
AMÉRIQUE FILMS INC.
APARTMENT 11 PRODUCTIONS
AVANTI CINÉ-VIDÉO
B612 COMMUNICATIONS
BALIVERNA FILMS INC.
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)
BLUE STORM TÉLÉ INC.
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)
B.U.B.L.E.S. TÉLÉVISION
CARPE DIEM FILM & TV INC.
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)
CHAMELIN INC.
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.
CINÉ-GROUPE
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.
CINÉMAGINAIRE INC.
CINÉ QUA NON MÉDIA
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.
CINÉ TÉLÉ ACTION
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.
CITÉ-AMÉRIQUE
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS
CONSTELLATIONS 2001 INC.
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)
DIVERTISSEMENT SUBSEQUENCE INC.
DUO PRODUCTIONS INC.
ECP INC. (GROUPE)
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)
ENCORE TÉLÉVISION
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)
FACTEUR 7
FAIR PLAY (GROUPE)
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)
FILMS DE L'ISLE INC.
FILMS TRAFFIK INTERNATIONAL INC.
FORUM FILMS INC.
FVR MÉDIA INC.
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)
GFP INC. (LES PRODUCTIONS)
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)
GO FILMS INC.
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)
HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)

I CINÉMA TÉLÉVISION INC.
ICOTOP INC. (GROUPE)
IDÉACOM INTERNATIONAL
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)
INCENDO (PRODUCTIONS) (JB MÉDIA / 3868265 CANADA INC.)
INFORM-ACTION FILMS INC.
JET FILMS INC.
JEU D'OMBRES INC. (PRODUCTIONS)
JUSTE POUR RIRE INC. (GROUPE TV)
LANY (LES PRODUCTIONS)
LEA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)
LOCOMOTION INC. (GROUPE)
MACUMBA INTERNATIONAL INC.
MAG 2 (LES PRODUCTIONS) (PRODUCTIONS LUCITÉ INC.)
MATCH TV INC.
MAX FILMS INC.
MEDIA PRINCIPIA INC.
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)
MELENNY PRODUCTIONS INC.
MICRO_SCOPE INC.
MUSE (LES ENTREPRISES DIVERTISSEMENT)
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)
NOVEM PRODUCTION INC.
OCTANT VISION INC.
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.
OSTAR (LES PRODUCTIONS)
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)
PARTNERS MONTRÉAL
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)
PLANÈTE BLEUE COMMUNICATION INC.
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)
PRAM QUÉBEC INC.
PRESSE TÉLÉ (LA)
PRODUCTIONS 10^e ave (LES)
PRODUCTIONS 23 INC. (LES)
PRODUCTIONS J INC.
REMSTAR (PRODUCTIONS)
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)
ROSE FILMS INC.
SCÉNO VISION INC.
SCREEN PEOPLE INC.
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.
SOMA PUB INC.
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)
SPECTRA ANIMATION
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.
SWAN (COMMUNICATIONS)
S.W.A.T. FILMS INC.
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.
TÉLÉFICTION INC.

TÉLÉ-GÉNIK INC. (LES PRODUCTIONS)
TÉLÉMISSION INFORMATION INC.
TÉLÉ-VISION (GROUPE)
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)
TOUT ÉCRAN INC.
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)
TRANSFILM INC.
TRINÔME-INTER INC.
TUTTI FRUTTI FILMS INC.
UBERDO PRODUCTIONS
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.
VENDÔME TÉLÉVISION INC.
VENDREDI INC.
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)
VERSEAU INTERNATIONAL INC.
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)
VIRAGE (PRODUCTIONS)
VIVAVISION INC.
WIZZFILMS INC.
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)
ZINGARO INC. (FILMS)
ZONE3 INC.
ZULU FILMS INC.

Ex-membres de l'APFTQ Entente télévision (seulement)

ARICO FILM COMMUNICATION
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.
CINÉPIX INC. (FILMS)
CINÉVENT INC.
CINÉVIDÉO INC.
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.
KAOMAX (COMMUNICATIONS)
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.

Ententes télévision et cinéma

AL DENTE (LES PRODUCTIONS)
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.
BLOOM FILMS 1998 INC.
DDI TÉLÉVISION INC.
LYLA FILMS INC.
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.
NANOUK FILMS LTÉE
NÉO FILMS INC.
PAT TÉLÉPRODUCTIONS
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)
PRISE XIII (PRODUCTIONS)
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)
VITALMÉDIA INC.
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.